

Des Nouvelles de Christian et Monique

En ce jour de pré rentrée nous avons pu rencontrer Christian qui est depuis une petite semaine à La Tour de Gassies à Bruges. Son état de santé s'améliore de jour en jour mais il est encore très marqué par ce terrible accident. Le moral revient avec les progrès qu'il effectue.

Pour Monique sa compagne, beaucoup plus touchée que lui, elle vient tout juste de le rejoindre depuis une paire de jours et commence à faire quelques pas.

Le fait de se retrouver ensemble va leur permettre de progresser plus rapidement, même si cela prendra tout de même beaucoup de temps.

Un grand merci pour vos témoignages et les mots de sympathie que vous leur avez adressés. Ils les ont tous reçus et Christian commence à y répondre. Nous continuerons à vous informer de leur état de santé.

Bernard & Nasr

Activités syndicales

Grace à la motivation et la détermination de l'équipe du SNUEP de Bordeaux, l'activité syndicale n'a pas cessé même pendant les vacances :

- d'abord un grand merci à nos commissaires paritaires (PLP Titulaires et Contractuels) qui ont fait un énorme travail.
- merci aussi à toute l'équipe (permanenciers et responsables académiques et départementaux) pour leur engagement et leur présence auprès des collègues en difficultés : TZR, Contractuels, Stagiaires, ...

SYNDIQUEZ-VOUS !

Dès à présent, renouvez votre confiance au SNUEP-FSU, adhérez et faites adhérer. Ensemble mobilisons-nous pour la revalorisation de nos conditions de travail et de nos salaires : vous trouverez sur [notre site](#) le bulletin de pré-syndicalisation ainsi que la fiche de prélèvement automatique.

Publication de la circulaire actualisant les missions des CPE

La [circulaire](#) actualisant les missions des CPE est publiée au BO du 27 août 2015. Elle détaille aussi les obligations de service et règles relatives au régime d'astreintes. La répartition de la durée hebdomadaire de travail de 40 heures 40 minutes est désormais celle-ci : 35 heures hebdomadaires, inscrites dans leur emploi du temps ; 4 heures par semaine, laissées sous leur responsabilité, pour l'organisation de leurs missions ; un temps de pause quotidien de 20 minutes non fractionnable pour 6 heures travaillées. Il est également ajouté que les CPE peuvent assurer, avec leur accord, en sus de leurs missions statutaires, des missions particulières et perçoivent à ce titre une indemnité.

Concours / Session 2016

SIAC2 regroupe toutes les informations sur les concours de recrutement de professeurs agrégés (Agrégation), de professeurs certifiés (Capes et Capet), de professeurs d'éducation physique et sportive (Capeps), de professeurs de lycée professionnel (CAPLP), de conseillers principaux d'éducation (CPE), de conseillers d'orientation psychologues (COP) :

- <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>
- [Conditions d'inscription aux concours de recrutement d'enseignants du second degré, de conseillers principaux éducation et de conseillers d'orientation - psychologues](#)
Conditions d'inscription aux concours externes, concours internes, troisièmes concours, concours réservés et examens..
- [Épreuves des concours de recrutement d'enseignants du second degré, de conseillers principaux éducation et de conseillers d'orientation - psychologues](#)
Les épreuves des concours de l'agrégation ont été modifiées par un arrêté publié au Journal officiel du 12 août 2014....

Salaire des fonctionnaires en baisse

"En 2013, un salarié de la FPE a perçu en moyenne un salaire net de 2 469 € par mois en ETP", indique l'Insee dans une analyse publiée fin août 2015. Compte tenu de l'inflation (+0,9 % en 2013), le salaire moyen global baisse de 0,7 % en euros constants. Les enseignants sont concernés par la plus forte baisse : -1,1 % (en euros constants). L'Insee avance plusieurs explications à la baisse du salaire brut moyen des fonctionnaires titulaires et surtout le gel du point d'indice, le recul des primes et rémunérations annexes avec la baisse des heures supplémentaires en lien avec l'abrogation de la défiscalisation.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

Pour la FCPE, "les créations de postes ne sont pas à la hauteur"

Lors de la conférence de presse lundi 31 août 2015, Michel Dubarry, secrétaire général de la FCPE, invite à "aller plus vite, plus fort ; et à donner véritablement les moyens en termes de formation" des enseignants. "La ministre nous a dit que cette fois-ci la rentrée allait bien se passer, qu'elle nous le garantissait. Or, les créations de postes ne sont pas à la hauteur".

Réforme territoriale

Le gouvernement annonce en Conseil des ministres, le 31 juillet 2015, qu'"en métropole, les académies actuelles, maintenues dans leurs limites géographiques, seront regroupées en 13 régions académiques et l'un des recteurs exercera la fonction nouvelle de recteur de région académique", à partir du 1er janvier 2016. Ces 13 recteurs seront ceux de Rennes, Nantes, Orléans-Tours, Corse (pour les 4 régions sans changement) et d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz et Paris (pour les 9 régions fusionnées comprenant plusieurs académies). Sur son site, le MENESR souligne que "ces évolutions n'auront pas d'impact sur les périmètres actuels de la gestion des ressources humaines".

Le recteur de région académique "disposera de pouvoirs propres et garantira l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétence intéressant la région", affirme le MENESR. "Il sera l'interlocuteur unique du conseil régional et du préfet de région."

"Dans les neuf régions comprenant plusieurs académies, le recteur de région académique présidera un comité régional académique où siègeront les autres recteurs de la région [...]. Les recteurs d'académie demeurent responsables de l'organisation des services de l'Éducation nationale dans leur académie, en cohérence avec les décisions prises en comité régional."

Conférence de presse du SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU a tenu sa conférence de presse le vendredi matin au siège du syndicat à Paris. [Le dossier de presse](#) traite les problématiques concernant l'EPP.

L'enseignement professionnel est "le grand oublié des moindres petites mesures, aussi bien sur les politiques éducatives que sur le métier et la carrière des personnels", regrette Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du Snuep-FSU, lors d'une conférence de presse vendredi 28 août 2015. Introduction à la dépêche de l'AEF du 28 août 2015.

Protocole sur nos carrières et nos rémunérations. Consultation générale

Cher-e collègue,

Les syndicats des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp) ont décidé de mener le débat sur les dispositions figurant dans le protocole en engageant une vaste consultation des personnels (syndiqués et non syndiqués), afin de recueillir leur avis sur les propositions ministérielles et construire les modalités de mobilisation à mettre en place.

L'enjeu d'une consultation commune est de porter d'une même voix la parole de personnels.

Pour informer les personnels et leur permettre de mener le débat, les syndicats du second degré publient un 4 pages donnant les enjeux et les conséquences de ce protocole sur nos carrières et nos rémunérations. La FSU propose un 4 pages présentant les enjeux pour les 3 versants de la Fonction publique.

[Lire le 4 pages FSU et le texte intégral du protocole](#)

[Lire le 4 pages SNUEP SNES SNUIPP SNEP](#)

En cette période de rentrée scolaire, il nous faut agir vite, la ministre réunissant les organisations syndicales fin septembre pour recueillir leur décision. **Mais la FSU déterminera si elle signe ou non le protocole lors de la réunion de son instance délibérative des 15 et 16 septembre.**

La consultation organisée par les syndicats des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation de la FSU se déroulera donc du **31 août au 11 septembre**. Il y a donc urgence à se réunir et à appeler les collègues à répondre à la consultation.

En tout état de cause, rien ne se fera sans la mobilisation de l'ensemble des personnels pour obtenir de réelles avancées.

Donnez votre avis, il compte pour nous.

Consultation disponible sur : www.consultppcr.fr (**Consultation ouverte du 31 août au 11 septembre**)

Réforme de la taxe d'apprentissage

Les dernières remontées de quelques collègues confirment nos craintes concernant la récolte de la TA. Les établissements de l'enseignant pro sont les grands perdants. La perte est considérable et dépasse les 30 % dans quelques établissements. A suivre